

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

PRESENTS:

Elus municipaux : Hüseyin YILDIZ (co-président élu), Nicole IZORE, Nicole GRAVAT.

Membres conseil de quartier : Claude DUBOUE (co-président habitant), Eve-Rose DESWARTE (co-président habitante), Noëlle AIRAULT, Catherine ARNAUD, Jean-Philippe ARNAUD, René BADOT, Alain BLO, Cyril CAFFIAUX, Solange CHARLOT, Louis CONDE, Marie Noëlle DEHAY, Jean DELRIEU, Denis Romain DUBUIS, Claude DUCH, Jacqueline DUCH, Idriss EL MESNAOUI, Annie FORNES, Alain HENRION, Jean-Marc HIGELIN, Lucien-jean LAHOUSSE, Rémy LANDAIS, Jean-Pierre MERIGEAUD, Alain METAYER, Stéphane MORISSON, Pierre MOULIN, Rose Marie NIETO, David OLIVIER, Jean-Pierre OLIVIER, Michel PAILLEY, René PAPET, Corinne PATARIN, Monique PETORIN, Rodolphe ROBUCHON, Florent SIMMONET, Yannick TARDY, Hocine TELALI, Patrice TRICOIRE, Monique TROUVE, François VIALA, Pascale VINCENT.

Excusés : Geneviève GAILLARD, Michel CHASSAC, Frédéric GIRAUD, Roland JOUANNETAUD, Virginie LEONARD, Jacques MORISSET, Yannick PRUNIER, Daniel ROUYEZ, Sylvette RIMBAUD.

Absents : Yannick BARBAUD, Gérard BENAY, Olivier BOIREAU, Gilles DECOMBES, Catherine DESFORGES MOREAU, Fabien DURAND, Anne LESECQ, Cyrille PEBAYLE, Martine PEROCHON, Bernard POLY, Michèle QUESNOT, Françoise RADUREAU, Fatima REIS, Catherine RIBAUT, Marie Edmée SEBERT, Jean WORMS.

Agents municipaux : Robin DEGREMONT; Marc MONNERIE, Laurent DEVILLE (SEV).

Public : 10 personnes

- **Ouverture de la séance : 20h45**

H.YILDIZ remercie en premier lieu les journalistes présents dans l'assemblée.

Par la suite, il souhaite la bienvenue aux membres du conseil de quartier : élus, agents municipaux et conseillers de quartier. Il excuse les conseillers de quartiers et élus qui n'ont pas pu nous rejoindre.

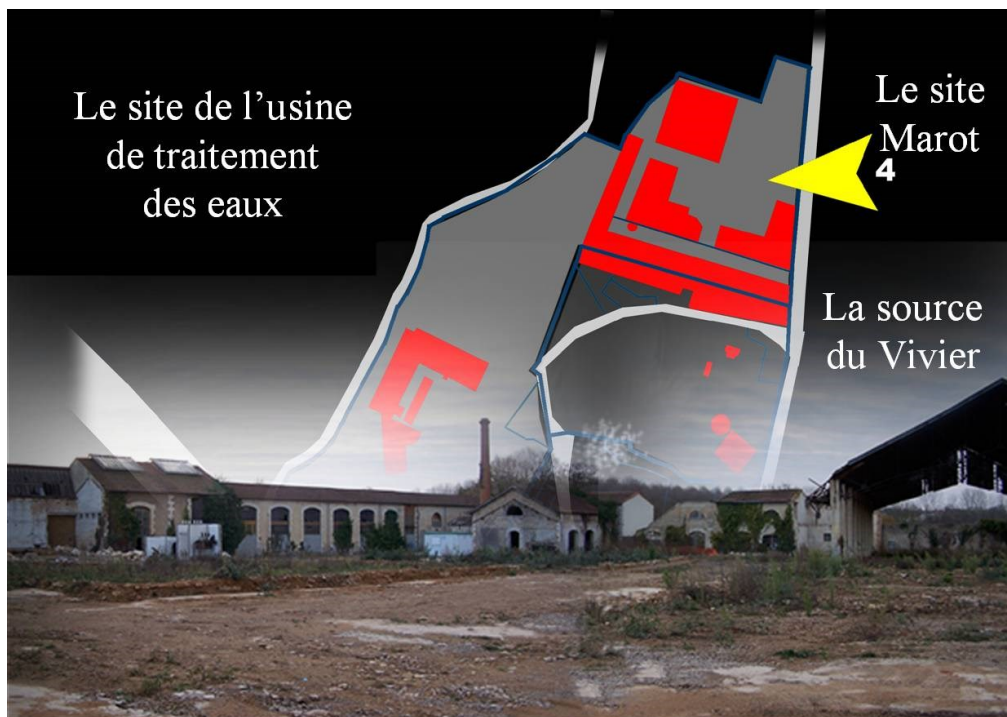
H.YILDIZ remercie également N.GRAVAT (adjoint au maire à l'environnement) et L.DEVILLE (directeur adjoint du SEV) d'être présents et annonce l'ordre du jour de la séance.

I. Projet d'aménagement du site des anciennes Usines MAROT

L.DEVILLE (directeur adjoint du Syndicat des eaux du Vivier = SEV) et Nicole GRAVAT (adjoint au maire à l'environnement) ont été invités par H.YILDIZ pour intervenir sur ce point lors du conseil de quartier.

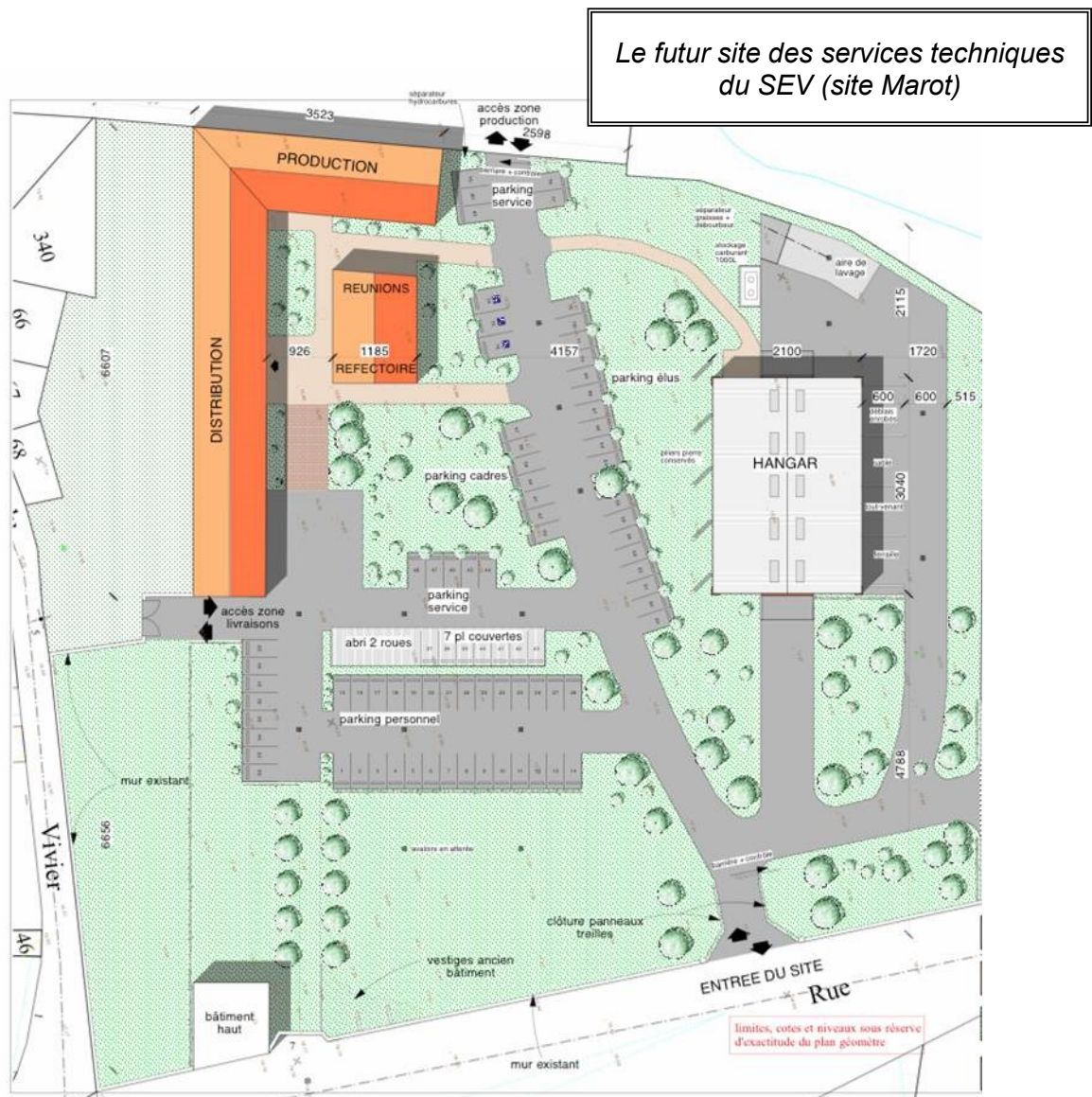
L.DEVILLE prend la parole pour présenter le projet d'aménagement du site des anciennes Usines MAROT. Il rappelle en premier lieu que ces usines font parties intégrantes du patrimoine industriel de Niort. L'activité économique du site s'est définitivement arrêtée dans les années 1970. Pendant plus de 30 ans, le site s'est dégradé. En février 2007, celui-ci a été légué au SEV dans un but précis : rassembler tous les services sur un même lieu (autour de la source du Vivier).

Le directeur adjoint du SEV tient à resituer le site des usines MAROT dans son ensemble. Ainsi, il précise que **la source du Vivier** est à proximité immédiate du site en aménagement des **usines MAROT**. Cette précision est très importante car la source du Vivier est en zone sensible et un périmètre de protection (zone 0) entoure la source. Ce qui se traduit par un gel de toutes activités dans cette zone. Le site de **l'usine de traitement des eaux** est la troisième composante de l'ensemble.



Le site Marot et le site de l'usine de traitement des eaux, de par leur proximité avec la source du Vivier, sont en zone protégée (zone 1). Les activités sont donc autorisées mais très réglementées. Le SEV a du tenir compte de ce point lors de la mise en place du projet d'aménagement des anciennes usines Marot.

Le site à réaménager est de 1 hectare ½ au total et la pollution du sol est faible. Des 15 bâtiments des usines Marot, seulement 3 seront conservés et réaménagés à la fin des travaux. En effet, de nombreux bâtiments étaient tellement délabrés qu'il était impossible de les réaménager.



Ce projet s'inscrit dans plusieurs objectifs :

- une meilleure préservation de la ressource du SEV = la source du Vivier
- mise en valeur d'un site abandonné et en zone protégée
- réaliser une zone d'activité commune SEV : source du Vivier + Usine de traitement des eaux + services techniques opérationnels (ancien site Marot) = un site de 5 hectares au total.
- gestion des eaux pluviales avant rejet
- limitation des consommations d'énergie

Il faut donc noter que les services techniques du SEV situés rue du vieux Fourneau vont être rapatriés rue d'Antes. A terme, c'est le conseil général qui va s'installer rue du vieux Fourneau (services + parking).

L'échéancier du projet s'étend de février 2007 à mars 2010 avec la mise en service globale du site Marot. Le coût de l'opération est de 2,2 millions d'euros hors frais d'études dont 40% pour la protection et la mise en valeur du site.

Suit un temps d'échanges entre les conseillers de quartier et L.DEVILLE – N.GRAVAT.

La question du devenir du chemin de la source (GR36) est posée. En effet, précise N.GRAVAT, ce chemin est dans la zone sensible (zone 0), il sera donc déplacé. Même si les activités actuelles (vélo et marche) n'engendrent aucune source de pollution, la loi est stricte à ce sujet : « Dans une zone sensible (zone 0), toute activité est absolument interdite et le périmètre de protection doit être clos».

Un conseiller de quartier pose la question des « risques polluants » : comment limiter ces derniers à proximité de la source du Vivier, notamment les camions citernes qui circulent rue d'Antes ? N.GRAVAT répond à cette question en reconnaissant qu'il est difficile de limiter la circulation des camions citernes mais que les services du SEV sont préparés et entraînés à agir très rapidement dans le cas d'une pollution massive à proximité de la zone sensible.

L.DEVILLE tient à rappeler que la gestion des eaux pluviales est une priorité pour les services du SEV. Ces derniers travaillent d'ailleurs en lien direct avec la CAN et son service assainissement sur ce point. En effet, le bassin versant dans la zone qui entoure la source du Vivier est très pentu. L.DEVILLE explique ainsi qu'il suffit d'une centaine d'heures à l'eau souterraine pour traverser les kilomètres en amont de la source du Vivier, ce qui est extrêmement rapide pour de l'eau souterraine. N.GRAVAT précise que le SEV est déjà en lien avec les professionnels agricoles pour savoir quelles molécules sont utilisées sur les parcelles qui entourent la source du Vivier. L'élue tient à préciser qu'il ne faut se focaliser sur les agriculteurs. En effet, chacun, dans son jardin, est aussi acteur du respect de l'eau souterraine de part les produits qu'il utilise. L.DEVILLE conclue en expliquant qu'après les professionnels du monde agricole, ce sont les entreprises qui vont être sensibilisées à la qualité de l'eau.

Le directeur adjoint du SEV tient bon d'indiquer qu'un bassin de traitement et de décantation sera construit sur la parcelle en face du site Marot.

Une conseillère s'interroge sur la sensibilisation auprès des enfants via les écoles. N.GRAVAT répond qu'en effet, les enfants sont des acteurs importants à ne pas négliger. Mais elle précise qu'on ne peut pas tout faire tout de suite et que les professionnels constituent la cible n°1 du dispositif de sensibilisation du SEV. De plus, il est important de bien sensibiliser les enfants aux enjeux de la qualité de l'eau. Ce qui implique une vraie réflexion sur comment bien sensibiliser (maquette pédagogique, jeux interactifs...) ? La conseillère de quartier propose toute fois l'idée de créer une journée commune aux écoles du quartier Nord autour du thème de l'eau.

La commission « Environnement –Espaces verts » se montre intéressée par les travaux du SEV et souhaite se mettre en lien avec ce dernier pour son projet prioritaire : l'aménagement de la coulée verte (abords du Lambon). L.DEVILLE se montre favorable à cette initiative et rappelle deux points au référent de la commission :

- l'interlocuteur au sein du SEV pour ce type de projet est l'animateur de bassin versant : **M.Jérôme LALLEMAND**
- les abords du Lambon qui jouxtent le site du SEV sont déjà entretenus par les services en interne.

Il est enfin indiqué qu'un conseiller de quartier « Quartier Nord » fait parti du SEV (Cyril CAFFIAUX) et peut faire le relais entre la commission et le SEV.

II. Synthèse des travaux des commissions

E-R.DESWARTE prend la parole pour faire un point sur les commissions du « Quartier Nord ». Elle rappelle que chaque conseiller de quartier a reçu les comptes rendus de commissions et est, par conséquent, informé de leurs travaux.

Chaque nom de commission est rappelé, avec le référent correspondant :

- Commission n°1 « Voirie » (Voirie, circulation, signalisation, sécurité, éclairage, pistes cyclables)
Réfèrent = M.Jean-Pierre MERIGEAUD
- Commission n°2 « Environnement » (Environnement, espaces verts, propreté/hygiène, développement durable, eaux et rivières, fleurissement)
Réfèrent = M.Denis-Romain DUBUIS
- Commission n°3 « Vie économique et sociale » (Vie économique, sociale et culturelle, services publics, vivre en commun et lien social, aide aux personnes âgées)
Réfèrent = M.Hocine TELALI (*évolutif*)

Vis-à-vis des deux groupes de travail : « Contournement Nord » et « PLU/PDU/SCOT », il est proposé de les réunir en un seul groupe. Les membres des deux groupes de travail se montrent favorables à cette initiative. Ce « nouveau groupe de travail » comprend donc 16 membres :

Idriss EL MESNAOUI, Roland JOUANNETAUD, Rémy LANDAIS, Virginie LEONARD, Pierre MOULIN, Florent SIMMONET, Hocine TELALI, René BADOT, Cyril CAFFIAUX, Alain HERION, Lucien-Jean LAHOUSSE, Jean-Pierre MERIGEAUD, Michel PAILLEY, Bernard POLY, Yannick PRUNIER et YANNICK TARDY.

Charge à eux de déterminer un nom pour leur groupe de travail.

III. Les projets de quartier

E-R DESWARTE enchaîne en présentant les 10 projets de quartier concernant le quartier du « Quartier Nord » :

- Rue de Cholette (2^{ème} phase)
- Route de Chauray = chemin piéton
- Rue d'Antes = aire de jeux
- Aménagement de la coulée verte
- Rue Guilloteau = goudronnage de l'entrée du bâtiment n°8
- Place de Strasbourg = cuisine dans la maison de quartier
- Rue Jules Ferry = sécurisation de la rue
- Rue d'Antes = sécurisation de la rue
- Aménagement de pistes cyclables
- Rue des Sablières = sécurisation de la rue

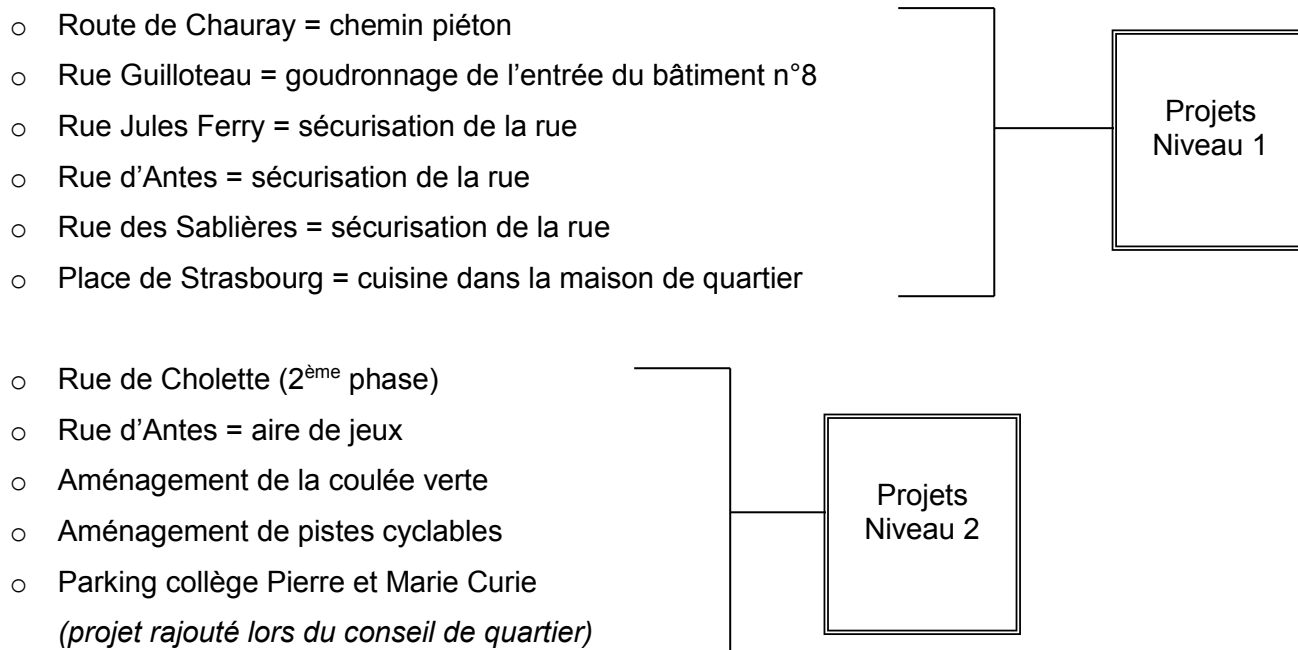
Le conseil de quartier réagit face à ces propositions.

Tout d'abord, un conseiller de quartier exprime le fait que la rénovation de la rue de Cholette n'a pas à faire partie des projets de quartier du « Quartier Nord ». En effet, selon lui, ce projet dont la 1^o tranche est en cours d'achèvement, devrait faire l'objet d'une programmation budgétaire pluriannuelle selon un phasage défini dans le projet global initial. Le conseil de quartier approuve sur ce point.

H.YILDIZ tient à expliquer pourquoi cette étape est importante. En effet, elle doit permettre au conseil de quartier de définir des priorités. Et en premier lieu, des priorités à défendre lors du vote du budget du conseil municipal. Celles-ci seront alors soutenues par l' élu du quartier, c'est-à-dire H.YILDIZ.

C.DUBOUE prend la parole pour expliquer que le but de ce point n°3 de l'ordre du jour est le suivant : hiérarchiser les projets du quartier selon la priorité que lui accorde le conseil de quartier. Par exemple, des projets comme « l'aménagement de la coulée verte » ou « les pistes cyclables » sont des projets importants, mais à étudier à plus long terme. Les conseillers de quartier se mettent alors d'accord sur un point : « les projets prioritaires sont ceux liés à la sécurité ».

Après débat entre les conseillers de quartier, voici la proposition du conseil de quartier :



Suite à ce point, deux requêtes importantes de sécurité sont soumises par le conseil de quartier :

- La sécurité aux abords de l'école Jules Ferry. En effet, suite aux travaux rue du vieux Fourneau, la circulation s'est accrue fortement dans la rue Jules Ferry. De plus, le panneau stop à l'intersection rue Jules Ferry – rue Chabot a été masqué et la bande au sol effacée. Ces modifications ont créé un grand danger pour les piétons (notamment les enfants) qui empruntent le passage piéton situé au niveau du stop. Une conseillère de quartier alerte les services sur ce problème et demande si il est possible de mettre un agent en place pour aider les piétons à traverser avec plus de sécurité.
- L'état de la rue d'Antes au niveau des nouveaux lotissements en construction. Cela fait plusieurs fois que le conseil aborde ce point. En effet, l'entreprise salie la route et ne nettoie pas la chaussée. Il est demandé à l'entreprise de respecter une fois pour toutes ce principe qui est de nettoyer la route après le passage des camions.

Suit un temps d'échanges entre les conseillers de quartier. Plusieurs points sont abordés : la présence d'Amaury BREUILLE au prochain conseil de quartier est souhaitée, le projet rue Mineraie – rue d'Antes, le stationnement au stade Espinassou...

IV. Les demandes de proximité

Plusieurs points sont abordés :

- Ecole de la Mirandelle = déplacement du passage piéton + mise en place d'une signalétique « entrée – sortie » sur le parking \implies Fiche de proximité
- Banc public rue Jean Paul Sartre \implies Fiche de proximité
- Rue Sarrazine (état vétuste de la chaussée – notamment entrée du parking Conseil Général) \implies Fiche de proximité
- Suppression du compteur d'eau rue Jean-Paul Sartre
- Chemin des vallées : état vétuste

V. Journée du 21.03.09 : visite de quartier + « fête du printemps »

E-R.DESWARTE prend la parole pour expliquer le projet. L'accueil se ferait à partir de 8h30 le samedi 21.03.09 avec un café. Départ en bus TAN à 9h puis visite du quartier jusqu'à 12h. Les objectifs de cette matinée sont les suivants : faire découvrir l'ensemble du quartier aux nouveaux conseillers, voir ce qui a été fait, voir ce qui est à faire, créer un moment d'échanges entre conseillers de quartier.

Cette matinée se terminera autour d'un « repas partagé », c'est-à-dire que chacun amènera quelque chose. C'est la commission n°3 « vie économique et sociale » qui a proposé ce temps fort et qui l'a appelé « fête du printemps ». Lors de ce repas, les associations et habitants du Quartier Nord seront invités. Ceci permettra de tisser des liens entre conseil de quartier et milieu associatif sur le Quartier Nord.

La date du 21.03.09 est validée par le conseil de quartier.

E-R.DESWARTE demande à un conseiller de construire le parcours de la visite. M.MONNERIE précise que les TAN vérifient à chaque fois le circuit à l'avance afin d'être sûr de pouvoir passer. Le référent de la commission « voirie » - J-P.MERIGEAUD est proposé pour la réalisation du circuit.

VI. Journée du 13.03.09 : Rencontre au Pontreau

H.YILDIZ explique que cette rencontre aura lieu à la salle Mosaïque (rue Guilloteau) le 13.03.09 à 18h. Le but est ici de rapprocher habitants – conseil de quartier – élus.

Une question se pose encore néanmoins : doit-on mobiliser l'ensemble des habitants du Pontreau ou bien mobiliser certains habitants « leader » via la Confédération syndicale des familles (CSF) et la confédération nationale du logement (CNL) ? C'est plutôt la seconde proposition qui est retenue par le conseil de quartier.

Quelques conseillers de quartiers se portent volontaires pour être présents lors de cette rencontre : P.VINCENT, I.EL MESNAOUI, M-N.DEHAY, A.FORNES, F.REIS (?).

Avant de conclure le conseil de quartier, E-R DESWARTE rappelle les prochains rendez vous :

- Rencontre au Pontreau
vendredi 13 mars 2009 – 18h à la salle mosaïque (rue Guilloteau)
- Visite de quartier + « fête du printemps »
samedi 21 mars 2009 – 8h30 départ des Brizeaux
- Bureau
mardi 24 mars 2009 – 20h à la Caravelle
- Conseil de quartier
mercredi 15 avril 2009 – 20h30 à la maison de quartier (Place de Strasbourg)

Une conseillère de quartier pose la problématique du départ de la médiathèque des Brizeaux. Il est rappelé que la médiathèque était fermée afin de permettre l'extension de l'école. A l'origine, il était prévu de construire une extension pour la médiathèque : où en est ce projet ? L'absence d'une telle structure sur le quartier est mal vécue et les habitants souhaitent le retour de cette offre culturelle au plus vite.

Une conseillère de quartier aborde un autre point qui fait débat : le passage piéton à la sortie de la Trémi. Ce passage piéton est excessivement dangereux et il serait souhaitable de trouver des idées pour sécuriser la traversée de la route.

Fin de la réunion à minuit.